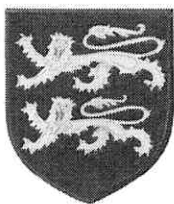


**COMMUNE DE
DAVERDISSE**



**PROVINCE DE
LUXEMBOURG**

Agent traitant : Manon TILMAN
manon.tilman@daverdisse.be
061/51.01.50

Daverdisse, le 16 juillet 2026

La clé des maisons
Immobilière Anne Durand

Rue du Vélodrome, 4/1

5580 Rochefort

Objet : Demande d'information notariales - Formulaire III A

Vos réf : Mise en vente - Rue de Porcheresse, 16 GEMBES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 22 juin 2026 relative à un bien sis à Daverdisse, Gembes, cadastré 3^{ème} division section A n° 353X situé Rue de Porcheresse, 16 appartenant à [REDACTED]

[REDACTED] nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.99 et D.IV.100 du CODT :

(1) Le bien en cause :

1° est situé en zone d'habitat à caractère rural et en zone agricole au plan de secteur de Bertrix-Libramont-Neufchâteau qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

2° n'est pas situé dans le périmètre d'un plan communal d'aménagement ;

3° bénéficie d'un accès à une voirie communale (rue de Porcheresse) équipée en eau, en électricité, en égouttage et pourvue d'un revêtement solide ;

4° est situé en zone d'assainissement collectif ;

5° n'est pas situé dans une zone de prévention des captages ;

6° n'est pas situé dans le périmètre d'une zone Natura 2000.

(2) Le bien en cause a fait l'objet de permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 :

- Permis d'urbanisme délivré par le Collège communal le 25 août 2005 ayant pour objet la construction d'une annexe à l'habitation.

(3) Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'un permis de lotir délivré après le 1^{er} janvier 1977.

- (2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.

Aucun établissement « Seveso » n'est installé sur le territoire de la Commune de Daverdisse.

Le bien en cause est repris dans 1 zone d'aléa d'inondation faible par débordement, 2 zones d'aléa d'inondation moyen par ruissellement et 1 zone d'aléa d'inondation moyen par débordement et ruissellement.

Le bien en cause n'est pas traversé par un axe de ruissellement concentré mais est situé à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré.

La parcelle est concernée par la carte archéologique de l'AWaP.

La parcelle est située en Guide régional d'Urbanisme : « Accès PMR » et « Enseignes et dispositifs de publicités ».

La parcelle contient une wateringue.

La parcelle est située dans un Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique.

La parcelle est située dans un Périmètre d'Intérêt Paysager défini par l'ADESA.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice Générale,
KIEBOOMS Cécile



Pour le Collège Communal,



La Bourgmestre,
PONCIN Patricia

